

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paieement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	--	--	--

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  